



**DI de LILLE**  
**Compte-rendu de la CAPL N°2**  
**du 27 avril 2016 :**  
**Liste d'Aptitude de C en B**



La CAPL n°2 s'est réunie ce mercredi 27 avril 2016 afin d'élaborer la Liste d'Aptitude (LA) des candidats de la DI de Lille à la promotion au grade de Contrôleur 2<sup>nd</sup> classe.

Cette CAPL est composée des représentants de l'administration et des élus CFDT, CGT et UNSA Douanes. Avant d'entamer les débats, l'UNSA a rappelé dans sa déclaration liminaire sa position en ce qui concerne les promotions et la carrière des agents (à lire en pièce jointe).

Après avoir procédé au vote sur les procès-verbaux des séances précédentes, le Directeur Interrégional (DI) aborde l'étude de la LA. Il remarque d'emblée que la liste comporte de nombreux candidats et que de ce fait il y aura beaucoup d'inscrits pour peu (malheureusement) d'élus. **En somme, rien de surprenant en ces temps de disette budgétaire.**

Le DI précise que les trois directeurs régionaux se sont prononcés sur chacun des dossiers. S'il émet des réserves sur certains agents de la branche Surveillance notamment, qui n'ont peut-être pas eu la possibilité de démontrer jusqu'à présent leur capacité en tant que chef d'équipe, il est enclin à accorder sa confiance lorsque les personnes sont mises en situation de responsabilité.

En promotion active, ce sont les 23 agents en tête du classement SIGRID qui sont retenus, sachant que l'année dernière, seuls 7 agents ont bénéficié d'une promotion active dans le grade de contrôleur.

**En outre, le DR de Dunkerque tient à souligner qu'il peut déplacer un agent promu sur la même résidence, en fonction des besoins, la ou les personnes qui obtiendraient le grade de contrôleur lors la prochaine CAPC du 12 juillet.**

Pour les « retraitables », le DI reconnaît qu'il s'agit d'agents qui ont tous accompli un travail de qualité et que pour chacun d'eux leur demande est légitime. Néanmoins le Directeur Interrégional souhaite revenir sur l'ordre donné par le SIGRID et mettre en avant le dossier le plus excellent dans l'espoir que la CAPC en valide au moins un, sachant que l'année dernière seul un agent a bénéficié d'une promotion retraite dans le grade de contrôleur pour la DI de Lille.

**Sur ce point, l'ensemble des directeurs ont essayé en vain de convaincre la parité syndicale.** Le DI estime, pour sa part, ne pas soutenir les agents qui restent au même poste tout au long de leur carrière. **Et dire que l'on refuse de donner des mois à des agents pour motif qu'ils changent plusieurs fois de poste dans leur carrière. C'est encore un exemple de double discours dans l'Administration. Quant à l'excellence d'un dossier, elle dépend aussi, et parfois malheureusement, de la qualité du notateur, d'où un éternel problème de subjectivité.**

À la fin des débats, trois agents sont retirés de la liste pour la promotion retraite, deux en raison de la limite d'âge et un autre à cause d'un problème de discipline. Le DI propose alors de mettre en premier le dossier qu'il souhaitait mettre en avant, arguant pour connaître les CAPC qu'il aurait toutes les chances d'aboutir. Pour les six autres dossiers, il reprend le classement SIGRID.



L'heure est alors au vote : La CGT et la CFDT votent contre. L'UNSA, de par sa défense de la promotion par LA et par son expérience en CAPC, préfère s'abstenir : elle ne veut pas prendre le risque de n'avoir aucun agent « retraitable » de l'interrégion passer contrôleur.

Néanmoins, il n'était pas possible de voter POUR et ainsi cautionner la modification du classement initial.

## Synthèse de la LA au grade de Contrôleur pour la DI de LILLE

<b>Rappel des conditions statutaires pour être inscrit</b>	<b>Déroulé de la séance du 27 avril</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- totaliser 9 années de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;</li><li>- faire acte de candidature en promotion active, retraite ou les deux ;</li><li>- avoir obtenu au minimum la cadence moyenne lors de l'évaluation 2015 ;</li><li>- ne pas avoir fait l'objet d'une procédure de discipline non prescrite.</li></ul> <p>A noter enfin que la promotion se fait sur la résidence en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et que les candidats à la promotion retraite doivent pouvoir faire valoir leurs droits à pension au 1<sup>er</sup> mars 2017.</p>	<p>221 dossiers étaient présentés à l'étude pour la promotion active et 10 agents ont postulé en promotion retraite pour la DI de Lille.</p> <p>En promotion active, 23 agents sont proposés. En promotion retraite, 7 agents sont proposés.</p> <p>Un seul vote pour les deux listes est prévu. Si l'UNSA aurait pu voter favorablement pour la liste des actifs, ce n'était pas le cas pour celle des retraités.</p> <p>Vote POUR : Administration Vote CONTRE : CFDT et CGT Abstention : UNSA Douanes</p>

La prochaine étape se tiendra le 12 juillet 2016 en CAPC N°5 au siège de la Direction Générale. Cette commission déterminera le nombre d'agents promus actifs ou retraités en catégorie B pour chaque DI.

La délégation UNSA douanes sera composée de militants locaux, n'hésitez donc pas à nous contacter pour de plus amples informations.

Les représentants UNSA Douanes :

*Christophe PLANQUE - Sébastien RUCART*